

**Fondation de coopération scientifique « Campus  
Paris Saclay »**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**EY**



## Fondation de coopération scientifique « Campus Paris Saclay »

Exercice clos le 31 décembre 2018

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Fondation de coopération scientifique « Campus Paris Saclay »,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de coopération scientifique « Campus Paris Saclay » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

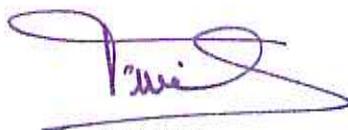
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Joël Fusil



Bruno Gérard

# BILAN ACTIF

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## ACTIF

	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2017
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	241 877	241 877		37
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles				1 165
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	670 000	670 000		
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	400 000	228 536	171 464	27 984
Prêts				
Autres immobilisations financières				7 500
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 311 877</b>	<b>1 140 413</b>	<b>171 464</b>	<b>36 685</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	498 125		498 125	468 523
Autres	18 645 939		18 645 939	22 519 231
Valeurs mobilières de placement	5 400 000		5 400 000	6 900 000
Disponibilités	50 377 592		50 377 592	56 151 919
Charges constatées d'avance (3)				2 818
<b>TOTAL (III)</b>	<b>74 921 656</b>		<b>74 921 656</b>	<b>86 042 491</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>76 233 533</b>	<b>1 140 413</b>	<b>75 093 120</b>	<b>86 079 176</b>

(1) Dont droit au ball

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

# BILAN PASSIF

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## PASSIF

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 731 417	48 083 197
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-260 860	807 190
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-171 783	-1 068 050
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 298 774</b>	<b>47 822 337</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	51 088	51 088
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>51 088</b>	<b>51 088</b>
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	183 075	552 744
Sur autres ressources		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>183 075</b>	<b>552 744</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	805 356	274 844
Dettes fiscales et sociales	15 123	80 963
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	200 000	300 000
Autres dettes	67 539 704	36 997 201
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (V)</b>	<b>68 560 183</b>	<b>37 653 008</b>
Ecarts de conversion passif		
	(VI)	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>75 093 120</b>	<b>86 079 176</b>
	68 560 183	37 653 008

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

# COMPTE DE RÉSULTAT

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 294 972	726 783
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	221 033	480 273
Cotisations	30 240	9 625
Autres produits (hors cotisations)	365 969	677 296
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 912 214</b>	<b>1 893 978</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	1 594 840	1 297 174
Impôts, taxes et versements assimilés	2 855	42 115
Salaires et traitements	194 952	467 513
Charges sociales	85 330	181 936
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	700	2 204
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association	653 417	2 322 589
Autres charges	5	14
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>2 532 099</b>	<b>4 313 544</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>-619 885</b>	<b>-2 419 567</b>
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 004 952	1 815 864
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	143 480	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>1 148 432</b>	<b>1 815 864</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 042 016
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		<b>1 042 016</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>1 148 432</b>	<b>773 848</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

FCS CAMPUS PARIS SACLAY

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	456 140	661 857
Sur opérations en capital		468 523
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>456 140</b>	<b>1 130 380</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	380 166	12 107
Sur opérations en capital	54 676	468 523
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>434 842</b>	<b>480 630</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>21 297</b>	<b>649 750</b>
Impôt sur les bénéfices		
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>549 844</b>	<b>-995 969</b>
<b>+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	<b>369 669</b>	<b>282 671</b>
<b>- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>1 091 297</b>	<b>354 752</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 886 455</b>	<b>5 122 892</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 058 238</b>	<b>6 190 943</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>-171 783</b>	<b>-1 068 050</b>
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Bénévolat	39 304	151 953
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>39 304</b>	<b>151 953</b>
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	39 304	151 953
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>39 304</b>	<b>151 953</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-171 783</b>	<b>-1 068 050</b>
<i>* Y compris :</i>		<i>5 033</i>
<i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	<i>21 297</i>	<i>649 750</i>

## **ANNEXE**

---

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

## **Note 1 : Présentation de l'activité**

La Fondation de coopération scientifique Campus Paris-Saclay (FCS) est un des éléments clés du projet d'Université Paris-Saclay. L'objectif de la FCS est d'élaborer une stratégie commune pour la recherche, l'innovation, la formation et la coordination des actions décidées en étroite concertation avec les fondateurs de la FCS et les partenaires de l'IDEX.

La FCS est en charge de deux Réseaux Thématiques de Recherche Avancées (RTRA) : le Triangle de la Physique et Digiteo. Elle héberge la Fondation de Mathématiques Jacques Hadamard dénommée « FMJH ». Elle coordonne également la mise en place d'un campus commun sur le plateau de Saclay avec notamment la responsabilité du portage du projet IDEX Paris-Saclay.

### **1.1 Les deux Réseaux Thématiques de Recherches Avancées (RTRA)**

#### **Digiteo**

Digiteo est le premier Parc de recherche d'envergure mondiale dans le domaine des sciences et technologies de l'information en Île-de-France. Regroupant les compétences de 1200 chercheurs et enseignants-chercheurs de six établissements du Plateau de Saclay :

- CEA,
- CNRS,
- École Polytechnique,
- INRIA,
- SUPELEC,
- Université Paris-Sud 11.

Digiteo a été labellisé en 2006 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comme Réseau Thématique de Recherche Avancée (RTRA).

En 2008, l'ENS Cachan et l'École Centrale Paris sont devenus « Partenaires associés » du réseau Digiteo. En 2009, l'Université Versailles St Quentin et l'Institut Mines-Télécom les ont rejoints. Et en 2011, ce sont l'ENSTA et l'École des Mines qui deviennent à leur tour « Partenaires associés » du réseau.

En 2013, la FCS a été officiellement informée du souhait de l'École des Mines Paris Tech de ne plus être membre de la fondation. L'École des Mines Paris Tech ne participant plus à aucune instance de gouvernance de la FCS et ne participant plus à aucun des projets ou réalisations du RTRA Digiteo, le conseil d'administration du 10 décembre 2014 a acté cette décision.

Digiteo ouvre de nouvelles perspectives de collaborations pour des projets de recherche ambitieux.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Fortement soutenu par les collectivités territoriales, Digiteo joue un rôle majeur dans le pôle de compétitivité mondiale System@tic PARIS-REGION centré sur la maîtrise des systèmes complexes.

Cette mobilisation permet aux six acteurs de recherche fondateurs de Digiteo et aux six « Partenaires associés » d'acquérir une visibilité et une attractivité internationale dans un domaine à fort enjeu sociétal.

**Triangle de la Physique**

Le RTRA Triangle de la Physique a pour ambition de rassembler autour de thématiques ciblées, à fort potentiel structurant et par-delà les clivages dus à leur appartenance à des organismes divers, un ensemble de laboratoires, équipes et chercheurs en physique, concentrés sur le triangle géographique PALAISEAU - ORSAY - SACLAY.

Ces acteurs constituent une population forte de plus de 1 000 personnes, dont l'excellence n'est plus à démontrer, car déjà reconnue par de nombreuses distinctions en France et à l'étranger et par leur ancrage dans des projets nationaux et internationaux majeurs (infrastructures intégrées -I3- et réseaux européens, par exemple).

Afin d'accroître de façon significative la visibilité et l'attractivité de cet acquis dans une perspective mondiale, la communauté des physiciens impliqués dans ce "Triangle de la Physique", se propose d'élaborer un partenariat fort, largement transdisciplinaire. Il entend concrétiser un "leadership" mondial par sa taille, par son excellence, par la pluralité et la cohérence de ses thèmes, par sa capacité à générer des projets structurants au-delà du simple rassemblement de compétences déjà consacrées.

Le Triangle de la Physique rassemble des chercheurs et enseignants-chercheurs issus des laboratoires des structures fondatrices :

- Université Paris Sud 11,
- CNRS,
- Ecole Polytechnique,
- CEA,
- ONERA,
- IOTA,
- ENSTA,
- SUPELEC.

Le Triangle de la Physique a été labellisé en 2007 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comme Réseau Thématique de Recherche Avancée (RTRA).

En 2008, l'ENS Cachan et l'Ecole Centrale Paris sont devenus « Partenaires associés » du réseau Triangle de la Physique.

## Annexe des comptes oOo Exercice clos le 31 décembre 2018

En concentrant et en coordonnant les efforts dans les domaines de compétences de l'optique, de la physique de la matière diluée et condensée, des milieux complexes, de la nanophysique et de la physique statistique, le RTRA se propose de compléter et d'équilibrer tout le continuum d'outils de soutien à la recherche et à l'innovation qui se met en place en utilisant les possibilités offertes par la loi-programme pour la recherche. Un programme ambitieux de formation par la recherche et d'enseignements innovants pourra être stimulé.

Le Triangle de la Physique constitue ainsi un socle fort et un vecteur pour la diffusion des connaissances nouvelles vers les applications et la valorisation industrielle : il joue un rôle symétrique et complémentaire à celui du Pôle de Compétitivité System@tic.

### 1.2 La Fondation de Mathématique Jacques HADAMARD

Lors du Conseil d'Administration du 2 février 2011, il a été décidé de créer la « Fondation de Mathématique Jacques Hadamard » (FMJH), une fondation abritée par la FCS. Elle est portée par ses membres fondateurs :

- CNRS
- Ecole Polytechnique
- ENS Cachan
- IHES
- Université Paris Sud 11

En 2013, l'UVSQ est devenu « Membre Associé » de la Fondation de Mathématique Jacques Hadamard.

En 2015, l'ENS Cachan et Centrale Supélec sont devenus membres associés de la FMJH.

En 2016, l'UEVE, l'ENSIIE, AgroParisTech et l'INRA sont devenus membres associés de la FMJH.

En qualité de fondation sous égide, la FMJH est considérée comme un département de la FCS.

La FMJH a pour objectif de conduire un projet d'excellence scientifique dans le domaine des sciences mathématiques et de leurs interactions.

### 1.3 Un Campus commun sur le Plateau de Saclay

En février 2008, 22 acteurs de la recherche ont décidé de joindre leurs forces autour de la Fondation pour créer un grand campus scientifique et technologique à vocation mondiale inséré dans un « cluster » à fort potentiel de développement économique. La Fondation devient alors porteuse du projet.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

En se regroupant ainsi, les acteurs souhaitent en particulier :

- Faire du Campus un lieu de visibilité mondiale et ceci dans les trois domaines que sont la recherche, la formation, la valorisation.
- Faire de ce campus un lieu de vie agréable, attractif, respectueux de l'environnement et ouvert sur l'extérieur.
- Créer sur le site une animation scientifique à la mesure de ces ambitions, avec la création de laboratoires communs, d'actions transverses, de mise en commun de réflexions de tous les acteurs.

Pour cela, la FCS coordonne deux projets complémentaires :

### 1.3.1 L'Opération Campus ou Plan Campus

Ce projet a pour objectif principal l'aménagement immobilier du nouveau Campus. Le Plan Campus coordonne notamment l'arrivée de nouveaux établissements sur le plateau, il lance les infrastructures à forte valeur ajoutée impliquant à chaque fois plusieurs acteurs du Campus et il prévoit les infrastructures associées à la vie du Campus (restaurants, logements, équipements sportifs...).

Par ailleurs, au cours de l'année 2010, le Plan Campus a également commencé à coordonner le projet KIC CLIMAT – KIC comme Knowledge and Innovation Community (Communauté de la Connaissance et de l'innovation). Cette structure devient incontournable pour l'innovation et le développement d'une société bas carbone.

La KIC CLIMAT, financée par l'European Institute of Innovation and Technology (EIT), a quitté la FCS au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### 1.3.2 Les Investissements d'Avenir

En 2010, le gouvernement a mis en place un programme d'Investissements d'Avenir. Il a décidé via ce programme, d'investir dans l'enseignement supérieur, dans la recherche, dans l'industrie, dans les PME, dans le développement durable et dans tous les secteurs d'avenir (numérique, nucléaire...) et d'investir tout de suite pour profiter pleinement de la reprise économique et retrouver le chemin d'une croissance forte et durable.

Les Investissements d'Avenir ont pour objectif l'aménagement scientifique du nouveau Campus. Ils regroupent plusieurs domaines dont notamment : les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » et les

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Equipements d'Excellence ou « EQUIPEX ». Sont intégrés dans les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » : les Laboratoires d'Excellence ou « LABEX » et les Initiatives d'Excellence en formations innovantes ou « IDEFI ».

**1.3.2.1 Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX »**

Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX » sont des projets français de recherche scientifique destinés à faire émerger en France cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial.

L'Initiative d'Excellence déposée par la FCS a été retenue par un jury international en février 2012.

L'IDEX Paris Saclay ou « IPS » est le moteur d'une transformation majeure qui a abouti le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à la création de la ComUE « Université Paris-Saclay » (décret 2014-1674).

Les objectifs de l'IDEX sont détaillés dans le Plan Stratégique des Actions, Moyens et Structure (PSAMS) approuvé et validé par le conseil d'administration de la FCS. L'IDEX se décompose en 5 grandes actions : Recherche, Formation, Valorisation, Vie de Campus – Sciences et Société et Développement à l'international.

**1.3.2.1.1 La Recherche**

L'action Recherche a pour objectif de mettre en place une stratégie de recherche unifiée à l'échelle du plateau de Saclay et de devenir ainsi le premier moteur de la construction de l'Université Paris-Saclay.

De par cette action, la FCS assure notamment le rôle d'établissement porteur et gestionnaire des Laboratoires d'Excellence ou « LABEX ». Le programme Investissements d'Avenir veut par leur intermédiaire augmenter l'excellence et l'originalité scientifique et améliorer la visibilité internationale des meilleurs laboratoires français dans toutes les disciplines et partout sur le territoire afin qu'ils soient à égalité avec leurs homologues étrangers. La désignation des LABEX sélectionnés a fait l'objet de deux appels à projets. Aujourd'hui, 11 LABEX sont portés par la FCS : Palm, Nano-Saclay, P2IO, SPS, Lermite, Lasips, Basc, Charmmmat, Digicosme, Ecodec et Lmh. Des conventions de préfinancement et de reversement ont été signées respectivement pour chacun d'eux.

Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Sciences de la décision », partenariat de recherche dont les fonds sont gérés par HEC PARIS, est arrivé à son terme le 7 mai 2012. Il a été décidé le 16 septembre 2013, que le reliquat des contributions financières des partenaires serait reversé à la FCS et destiné exclusivement au LABEX Ecodec.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Le soutien à la recherche interdisciplinaire a été également affiché comme une priorité de l'IDEX. En juillet 2012, un appel à projets de collaboration a été lancé entre LABEX par le Triangle de la Physique et avec le soutien de l'IDEX. L'objectif étant de proposer des projets dits inter-labex à l'interface entre Physique et une autre discipline.

Courant 2013 et 2014, la FCS a sélectionné également plusieurs projets-phares appelés LIDEX. Ces projets constituent avec les LABEX une vitrine forte vis-à-vis de l'extérieur et un élément essentiel de la stratégie collective impliquant l'ensemble des partenaires au sein de l'Université Paris-Saclay. En 2013, 7 LIDEX ont été sélectionnés : Alias, Big, Imsv, Nanodesing, Neurosaclay, Isn et Isis. Au cours de l'année 2014, 5 nouveaux LIDEX ont vu le jour : Cds, Icode, Opt2x, Pim et 3p.

Courant 2013, en collaboration avec le CNRS, la FCS a lancé la mise en place d'un appel à projets commun « Projets Exploratoires Premier Soutien » (PEPS) ayant pour objectif de contribuer à structurer et à promouvoir la recherche en sciences humaines et sociales à l'échelle du Campus Paris-Saclay et de promouvoir des interactions entre celles-ci et les autres sciences.

#### **1.3.2.1.2 La Formation**

L'action Formation a pour objectif de mettre l'étudiant au cœur du dispositif qu'est l'IDEX. Il deviendra alors le premier vecteur du transfert des connaissances vers la société, ce qui sera notamment déterminant pour le renforcement de la compétitivité économique de notre pays.

Deux Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes ou « IDEFI » ont été lancées en 2013 : Ecotrophéla et Ivica. Le projet Ecotrophéla est porté par AgroParisTech et a pour objectif principal la création d'un réseau national et européen de formation à l'excellence en innovation alimentaire. Ivica « Institut Villebon – Georges Charpak » est porté par le PRES ParisTech, l'Université Paris Descartes, l'Université Paris-Sud et la FCS Campus Paris-Saclay. Il a vocation à devenir une structure pilote d'innovation pédagogique.

Dans le cadre du projet IDEX Paris Saclay, la Fondation a lancé également courant 2012 les premières actions emblématiques des objectifs de l'IDEX à travers les Initiatives Doctorales Interdisciplinaires. Elles ont pour objectif de financer des projets relatifs à une recherche transdisciplinaire ou intégrative via des contrats doctoraux passés par les établissements partenaires.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**1.3.2.1.3 La Valorisation**

L'objectif de cette action est de stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat dans le Campus, de veiller à la protection de la propriété intellectuelle et à sa valorisation et de promouvoir la création de start-ups et les transferts technologiques vers les entreprises en particulier les PME.

La valorisation, en termes d'innovation scientifique s'organisera autour d'un pôle fonctionnel de l'entrepreneuriat, de réseaux thématiques, associant tous les acteurs concernés par la thématique. Afin de favoriser cet axe d'innovation scientifique, tous les étudiants de niveau licence, master ou doctorat, pourront accéder à des formations spécifiques grâce au Pôle de l'Entrepreneuriat Etudiant de Paris Saclay (PEEPS) qui interfacera monde académique et entreprise.

En octobre 2013, le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche en collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignations ont sélectionné 25 PEPITE (Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) dont le PEPITE Programme Entrepreneuriat Innovation Paris-Saclay (PEIPS) dont la FCS devient le coordonnateur.

**1.3.2.1.4 La Vie de Campus – Science et Société**

L'action Vie de Campus a pour objectif de créer un campus ouvert sur le territoire et la société où il fait bon travailler, habiter et se distraire, et de construire un lien étroit entre l'Université Paris-Saclay et les différentes composantes de la société.

Au sein de l'action Science et Société, la « Diagonale Paris-Saclay » est un projet ayant pour mission d'animer le dialogue science et société sur le campus Paris-Saclay et de participer ainsi à la mission de diffusion de la culture scientifique et technique de la future Université Paris-Saclay.

La Vie de Campus est également investie dans de actions d'égalité des chances permettant à des jeunes dans des situations moins favorables individuellement ou socialement d'accéder dans de bonnes conditions à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, le projet Handiversité aspire à faire évoluer le regard sur le handicap et propose de fédérer différents partenaires. C'est dans ce contexte que la FCS a organisé le colloque Handiversité en 2014 et 2016.

**1.3.2.1.5 Le développement à l'international**

Cette action permet d'accroître la reconnaissance internationale au meilleur niveau de la future Université Paris-Saclay par la communauté académique.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

L'Université Paris-Saclay souhaite en effet regrouper sur un même territoire un potentiel scientifique qui couvre à la fois l'amont et l'aval de la recherche scientifique dans ses aspects internationaux les plus significatifs, et associer au sein d'un même espace les cultures de formation les plus académiques et les plus ouvertes sur le monde économique.

**1.3.2.2 Les Equipements d'Excellence ou « EQUIPEX »**

Dans le cadre du programme Investissements d'Avenir lancé en 2010 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le RTRA Digiteo porte le projet Digiscope retenu lors du premier appel à projet parmi 336 projets proposés. Ce programme est destiné à doter la France d'équipements scientifiques de pointe et à soutenir le travail des laboratoires au meilleur niveau mondial.

Afin de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet, la FCS a signé le 14 septembre 2011 avec l'ANR une convention attributive d'aide.

## **Note 2 : Faits caractéristiques de l'exercice**

### **2.1 La Fondation de Mathématique Jacques HADAMARD**

Les ressources de cette Fondation abritée sont principalement constituées :

- des intérêts générés par le placement d'une dotation initiale non consommable de 40 millions d'euros versés par l'ANR à la FCS. Sur l'exercice, les intérêts perçus se sont élevés à 799 847 €.
- d'une dotation consommable de 500 000 € versée par l'Université Paris Sud 11 en dix annuités de 50 000 €.
- des intérêts générés par le placement d'une somme de 500 000 € - comptabilisée au niveau des fonds propres de l'IHES et qui en reste propriétaire. Un premier versement de 19 000 € a été perçu sur 2011, un deuxième versement de 5 000 € a été perçu sur 2012, un troisième versement de 15 000 € a été perçu sur 2014, un quatrième versement de 16 700 € a été perçu sur 2015, un cinquième versement de 5 100 € a été perçu sur 2016, un sixième versement de 12 400 € a été perçu sur 2017 et un septième versement de 16 850 € sur 2018.
- d'un don de 2 900 000 € versé par EDF en 5 annuités de 580 000 € entre 2012 et 2016 dans le cadre d'une convention de partenariat appelée « Programme Gaspard Monge » signée le 26 mars 2012.
- d'un don de 1 050 000 € versé par EDF en 3 annuités de 350 000 € dans le cadre du renouvellement du « Programme Gaspard Monge » faisant l'objet d'une nouvelle convention signée le 10 mars 2017.
- d'un don de 60 000 € versé par ORANGE en 2 annuités de 30 000 € entre 2017 et 2018 dans le cadre d'une convention de partenariat appelée « Programme Gaspard Monge pour l'Optimisation, ma recherche opérationnelle et leurs interactions avec les sciences et les données » signée le 27

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

octobre 2017. Un avenant signé le 14 février 2018 est venu modifier les articles 3 et 4 de la convention initiale relatifs à la durée et aux modalités financières.

Le 25 janvier 2013, l'Université Versailles St Quentin est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 150 000 € à verser sur 3 ans. Au cours de l'année 2013, 2014 et 2015, la Fondation a perçu ces 3 annuités. Le 3 octobre 2016, un avenant à la convention d'association a été signé prévoyant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 105 000 € sur 3 ans. En 2016 et 2017 la Fondation a perçu une première et deuxième annuité de 35 000 €. Au cours de l'année 2018, une troisième et dernière annuité de 35 000 € a été perçue.

Le 3 février 2015, L'ENSTA est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 150 000 € à verser sur 3 ans. Un premier versement de 50 000 € a été perçu sur 2015, un deuxième de 50 000 € a été perçu sur 2016 et, au cours de l'année 2017, la Fondation a perçu une troisième et dernière annuité de 50 000 €.

Le 16 février 2015, Centrale Supélec est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 120 000 € à verser sur 3 ans. En 2016, la Fondation a perçu deux annuités de 40 000 €. Au cours de l'année 2017, une troisième et dernière annuité de 40 000 € a été perçue.

Le 9 décembre 2015, le Conseil d'Administration de l'Université Paris Saclay décide de verser une somme de 30 215 € à l'Ecole Doctorale de Mathématiques Hadamard (EDMH) devant servir au fonctionnement et au soutien de l'activité de l'Ecole. Conformément à la demande de l'EDMH, sur cette somme de 30 215 €, 17 445 € est attribuée à la Fondation Jacques Hadamard soit, 15 616 € qui devra être reversé à différents laboratoires et 1 829 € qui sera destiné à financer les frais de gouvernance de la Fondation. Au cours de l'année 2016, la Fondation a perçu la somme de 17 445 €.

Le 21 mars 2016, une convention de mécénat a été signée avec l'EDF et THALES. Dans le cadre de cette convention ayant pour objet la création d'une initiative de recherche sur la thématique de la science des données, l'EDF s'engage à verser au titre de mécénat la somme de 100 000 € et THALES la somme de 50 000 €. En 2016, la Fondation a perçu la somme de 100 000 € d'EDF. Au cours de l'année 2017, THALES a versé la somme de 50 000 €.

Le 14 octobre 2016, l'Université d'Evry Val d'Essonne est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 105 000 € à verser sur 3 ans. En 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 35 000 €. Une deuxième annuité de 35 000 € a été perçue au cours de l'exercice 2017.

Le 8 novembre 2016, l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 30 000 € à verser sur 3 ans. En 2016, la Fondation a perçu une

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

première annuité de 10 000 €. Au cours de l'exercice 2018, une deuxième annuité de 10 000 € a été perçue.

Le 25 novembre 2016, l'Institut National de la Recherche Agronomique est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 60 000 € à verser sur 3 ans. En 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 20 000 €. Au cours de l'année 2018, une deuxième annuité de 20 000 € a été perçue.

Le 25 novembre 2016, AgroParisTech est devenue membre associé de la Fondation Jacques Hadamard. La convention d'association prévoit le versement d'un soutien financier de 15 000 € à verser sur 3 ans. En 2016, la Fondation a perçu une première annuité de 5 000 €. Au cours de l'exercice 2018, une deuxième annuité de 5 000 € a été perçue.

Le 9 décembre 2016, le CNRS décide de verser à la Fondation Jacques Hadamard une subvention de 2 000 €. Ce soutien financier aux PGMO days 2016 a été versé en totalité au cours de l'année 2016.

Au cours de l'année 2017, le CNRS décide de verser une participation de 21 240 € dans le cadre d'une prise en charge de bourses MASTER versées à deux étudiants du DMA. Cette participation a été versée en totalité en 2017.

Le 15 janvier 2018, une convention de prestation de services est signée avec le CNRS prévoyant le versement d'une participation de 9 000 € dans le cadre du Labex AMIES. Celle-ci a été versée en totalité au cours de l'exercice 2018.

La Fondation de Mathématique Jacques Hadamard a été constituée en 2011 et est abritée par la FCS Campus Paris Saclay depuis cette date. Afin de poursuivre son activité, dans l'hypothèse d'une dissolution éventuelle de la FCS, il a été décidé la création de la Fondation Partenariale Jacques Hadamard, chargée d'assurer sa continuité et de développer ses activités. Les statuts de cette nouvelle Fondation ont été signés le 4 septembre 2017 et sa création a été publiée au Journal officiel le 21 juillet 2018.

En conséquence, le 28 septembre 2018, la FCS Campus Paris Saclay a signé avec la nouvelle Fondation Jacques Hadamard un traité d'apport partiel d'actif prenant effet rétroactivement au 21 juillet 2018, date à laquelle le patrimoine de la dite Fondation a été transféré pour montant net de 42 570 439 €.

## 2.2 Le Plan Campus

Au cours de l'année 2010, une convention de partenariat a été conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette convention a pour objet principal de mener des travaux portant sur la réalisation d'études et recherches sur des thèmes tels que notamment la mutualisation des moyens nécessaires à l'amélioration de la vie étudiante, principalement dans les domaines du logement, de la restauration, des infrastructures de loisirs et des espaces communs. La Caisse des Dépôts et Consignations a décidé de

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

financer certaines de ces études soit l'Etude de Vie Campus, l'Etude Restauration, l'Etude Learning Center et l'Etude Schéma Directeur pour un montant total de 207 880 €.

Le 1<sup>er</sup> mars 2012, la FCS a signé avec l'ANR une convention de financement pour la réalisation d'études relatives à des équipements mutualisés au titre des actions liées au programme d'Investissements d'Avenir et à l'Opération Campus.

Une subvention maximale de 1 350 000 € sera attribuée afin de financer de nouvelles études mais également d'apporter un complément de financement à des études déjà existantes. Sur l'année 2012, la FCS a perçu la somme de 660 000 € dont 301 179 € ont été affectés à 3 nouvelles études : l'Etude Schéma Directeur Mutualisé, l'Etude Logement et l'Etude Equipements Sportifs. En 2013, 162 425 € ont été affecté en complément sur l'Etude Schéma Directeur Mutualisé. Au cours de l'année 2014, la FCS a perçu la somme de 120 000 € dont 13 544 € ont été affectés à une nouvelle étude : l'Etude Learning Center Paris Saclay. En 2015, la FCS a perçu la somme de 315 000 € dont 14 394 € ont été imputés sur l'Etude Equipements Sportifs et l'Etude Learning Center Paris Saclay. En 2016, la FCS n'a rien perçu mais 38 535 € ont été affecté à l'Etude Learning Center Paris Saclay et 337 500 € à l'Etude Restauration.

Cette subvention a fait l'objet d'un avenant signé au cours de l'année 2017 ayant pour objet le transfert des droits et obligations de la convention de financement de la FCS à l'Université Paris-Saclay. Le 6 décembre 2018, une convention de dévolution, rétroactive au 27 octobre 2017, est signée entre la FCS et l'Université Paris-Saclay déterminant les éléments d'actif et de passif qui seront apportés par la FCS. La situation nette est évaluée à 562 341,28 €.

Le 17 juillet 2015, une convention a été signée entre l'Etat, l'ANR et la FCS. Cette convention a pour objet le financement de la mise en œuvre de l'opération de réalisation du réseau numérique de l'Université Paris-Saclay au titre des actions du programme d'investissements d'avenir. Dans le cadre de cette convention, une subvention maximale de 2 142 000 € a été attribuée à la FCS. En 2015, la Fondation a perçu la somme de 400 000 € dont 13 594 € ont été affectés au marché fibres optiques. Le 9 novembre 2016, une convention de reversement a été signée avec le CNRS. Cette convention prévoit la prise en charge à hauteur de 50% par le CNRS des coûts relatifs à la construction d'une adduction reliant le réseau du campus de Gif à celui de l'Université Paris Saclay soit 90 167 €. Au cours de l'année 2016, la FCS n'a rien perçu mais 621 017€ ont été affecté au marché fibres optiques et 92 880 € au réseau numérique Renater. Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 15 janvier 2018 ayant pour objet le transfert des droits et obligations de la convention de financement de la FCS à l'Université Paris-Saclay. Le 6 décembre 2018, une convention de dévolution, rétroactive au 15 janvier 2018, est signée entre la FCS et l'Université Paris-Saclay déterminant les éléments d'actif et de passif qui seront apportés par la FCS. La situation nette est évaluée à - 237 322,89 €.

Le 12 décembre 2018, la FCS a transféré à l'Université Paris-Saclay une situation nette de 325 018,39 €.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**2.3 Les Equipements d'Excellence ou « EQUIPEX »**

Afin de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet, la FCS a signé le 14 septembre 2011 avec l'ANR une convention attributive d'aide au titre de l'EQUIPEX Digiscope.

Les ressources affectées à ce projet sont :

- une dotation consommable de 5 900 000 € pour le financement de l'investissement. Au 31 décembre 2016, la FCS a déjà perçu la somme de 5 310 000 €.
- les intérêts générés par le placement d'une dotation non consommable de 2 343 979 € versés par l'ANR à la FCS pour le financement des frais de fonctionnement de l'équipement (Tranche 2). Cette dotation reste la propriété de l'ANR. Les intérêts 2016 ont été versés pour la somme de 80 000 € conformément à l'article 3 de ladite convention.

Le 6 février 2017, un avenant est signé à la convention de financement. Celui-ci a notamment pour objet de modifier le portage de la convention relative au projet Digiscope par la FCS au profit de l'Université Paris-Saclay.

Le 6 décembre 2018, une convention de dévolution, rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2017, est signée entre la FCS et l'Université Paris-Saclay déterminant les éléments d'actif et de passif qui seront apportés par la Fondation. Une situation nette de 1 506 905,14 € a été transférée à l'Université le 12 décembre 2018.

**2.4 Les Initiatives d'Excellence ou « IDEX »**

En février 2012, le projet IDEX Paris Saclay a été sélectionné par un jury international et retenu par l'Etat.

Le 30 avril 2012, la FCS a signé avec l'ANR et l'Etat une convention attributive d'aide. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement de ce projet.

Cette dernière a fait l'objet d'un avenant signé le 14 janvier 2015 (rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014), lequel allonge la durée de la période probatoire à juin 2016 et augmente l'aide attribuée.

Le 5 janvier 2017, un nouvel avenant est signé (rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2016). Cet avenant allonge la durée de la période probatoire au 31 décembre 2017 et augmente de nouveau l'aide attribuée. Ladite aide s'élève à 204 270 212 €.

La FCS a perçu 8 300 000 € au titre de 2011, 32 852 543 € au titre de 2012, 34 204 683 € au titre de 2013, 27 077 012 € au titre de 2014, 34 227 012 € sur 2015 et 10 823 542 € sur 2016 soit un total perçu de 147 484 792 €.

Ce dernier avenant a également pour objet de modifier le portage de l'IDEX, des LABEX et des IDEFI vers la Comue Université Paris-Saclay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. En conséquence, à compter de cette date, les versements des avances, y compris celle d'octobre 2016, seront effectués à la Comue Université Paris-Saclay. Le reliquat entre le montant des avances perçues de l'ANR et les dépenses effectuées par la FCS au 31 décembre 2016 sera versé à l'Université Paris-Saclay.

Le 25 janvier 2017, une convention de reversement a été signée entre la COMUE et la Fondation fixant les modalités de versement d'une avance de trésorerie de 6 000 000 €.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

## 2.5 L'Université Paris-Saclay

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le portage de l'IDEX est transféré à l'Université Paris-Saclay, la COMUE devient ainsi porteur de l'ensemble des projets du périmètre de l'IDEX et l'ensemble des salariés de la Fondation est repris par l'Université. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de céder l'ensemble des immobilisations de la FCS à l'Université Paris-Saclay. Un contrat de cession des immobilisations a ainsi été signé le 30 janvier 2017 entre la FCS et la COMUE. Cette cession a été conclue à la valeur nette comptable des immobilisations au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour la somme de 468 523 €. Au cours de l'exercice 2018, un avoir de 54 676 € a été comptabilisé correspondant aux immobilisations financées sur les fonds IDEX.

La FCS a été créée pour fédérer les différents établissements universitaires et scientifiques, assurer la gestion des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et assurer la création de la COMUE Université Paris-Saclay. C'est ainsi que le projet de la COMUE Université Paris-Saclay a été lancé en 2014. La FCS et l'Université Paris-Saclay disposent ainsi de compétences et d'une logistique particulière dont elles souhaitent pouvoir bénéficier et qu'elles acceptent de se fournir mutuellement. Au cours des exercices 2015 et 2016, 7 conventions de reversement ont été signées pour un montant total de 291 235 €. Au cours de l'exercice 2017, une convention cadre de partenariat a ainsi été signée entre la FCS et la COMUE ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles elles se fourniront mutuellement des prestations d'assistance. Le 17 décembre 2018, une convention d'application de cette convention cadre a été signée déterminant les prestations d'assistances pour la mise en œuvre de ce partenariat définissant de manière opérationnelle les actions concernées et leur prise en charge au cours de l'exercice 2018.

## 2.6 La SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) Paris-Saclay

Dans le cadre des investissements d'avenir, l'Etat a ouvert en juillet 2010 un appel d'offre national doté d'un fonds de 900 millions d'euros pour créer une dizaine de « Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies » (SATT) en France. Détenues majoritairement par des groupements d'établissements et d'organismes de recherche, les SATT devront conduire à une plus forte professionnalisation de la valorisation de la recherche et à un renforcement des compétences en gérant les activités de valorisation au plus près des laboratoires et de l'écosystème d'entreprises, en lien avec les pôles de compétitivité.

Le 7 mai 2014, la FCS est autorisée par le conseil d'Administration à participer à hauteur de 67% du capital de la SAS SATT Paris-Saclay soit 670 000 €, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations au moyen d'un financement prévu au titre des investissements d'avenir. Au vu du Plan d'Affaires 2018-2020 de la SATT Paris-Saclay, et ce, malgré l'opération de recapitalisation effectuée en 2018, il a été décidé de maintenir la dépréciation à 100% des titres de la SATT soit 670 000 € à la clôture des comptes 2018.

Le 17 juillet 2015, une convention est signée entre l'ANR et la FCS. L'objet de cette convention est le financement des achats de prestations de services auprès de la SATT Paris-Saclay dans le cadre de l'action « Valorisation-Fonds national de valorisation ». Dans le cadre de cette convention, l'ANR accorde à la FCS

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

une subvention maximale de 3,3 millions d'euros sur une durée maximale de 5 ans. En 2015, 2016 et 2017, 14 700 €, 466 210 € et 616 470 € de prestations ont été comptabilisées financées respectivement par des subventions de même montant. Au cours de l'année 2018, 1 285 647 € de prestations ont été comptabilisées financées par une subvention du même montant. La FCS a perçu 1 325 000 € sur 2016, 775 000 € sur 2017 et 850 000 € sur l'exercice 2018.

Le 29 septembre 2017, une convention de financement est signée entre la FCS et la SATT Paris-Saclay relative à la quatrième édition de l'appel à projet AAP PREMATURATION IDEX. Dans ce cadre, l'Université Paris-Saclay mandate la FCS pour gérer les fonds versés par la SATT Paris-Saclay au bénéfice des établissements porteurs des projets lauréats. Cette convention d'une durée de 18 mois (1<sup>er</sup> juillet 2017-31 décembre 2018) a pour objet de fixer les modalités de financement de ces projets. Le montant total maximal accordé par la SATT Paris-Saclay est de 320 000 € augmenté des frais de gestion (4%). En 2017, la FCS a perçu la somme de 250 000 € et au cours de l'exercice 2018, 70 000 €. En 2017, la FCS a reversé aux établissements porteurs la somme de 213 000 € et 119 600 € au cours de l'exercice 2018.

## **2.7 Le SEED FUND Paris-Saclay**

Le 9 janvier 2017, la Fondation a souscrit de manière irrévocable à 400 parts d'une valeur de 1 000 € émises par PARIS SACLAY SEED FUND, un fonds professionnel de capital-investissement (FPCI) soit une souscription d'un montant de 400 000 €. Au 31 décembre 2018 et conformément aux conditions de libération, les parts ont été libérées à hauteur de 50% soit 200 000 €.

La valeur liquidative de ces parts est évaluée au 31 décembre 2018 à 428,66 € par part dans les comptes annuels du Fonds d'Amorçage. A la clôture des comptes de l'exercice 2018, une reprise sur dépréciation de 143 480 € a été comptabilisée. La dépréciation s'élève à 228 536 € au 31/12/2018.

## **Note 3 : Principes, règles et méthodes comptables**

### **3.1 Cadre légal de référence**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis selon les principes comptables décrits dans cette note et respectent les dispositions légales du Code de commerce.

### **3.2 Cadre réglementaire applicable au secteur**

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements ANC 2018-07 relatif au Plan comptable général et CRC 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Le règlement 99.01 a été modifié par le règlement n°2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation (Arrêté du 29 décembre 2009). Cette modification prend effet à compter des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La Fondation a comptabilisé sur l'exercice 2018 une quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat pour un montant de 125 667 € par la contrepartie d'un compte « Autres fonds propres- Dotations consommables inscrites au compte de résultat ». Ce montant, par décision de gestion, correspond à la consommation annuelle des dotations consommables.  
Après la comptabilisation de cette écriture, l'exercice 2018 fait apparaître un déficit de 171 783 €.

### **3.3 Durée et période de l'exercice comptable**

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

### **3.4 Conventions générales comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

### **3.5 Changement de méthode comptable**

Néant.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**3.6 Règles relatives à la comptabilisation des financements reçus par la Fondation**

**3.6.1 Dotations et compléments de dotations**

Les dotations et compléments de dotations sont comptabilisés, conformément au règlement CRC 99-01 modifié par le règlement n°2009-01, dans les fonds propres de la Fondation en fonction de leur caractère consommable ou non.

**3.6.2 Subventions**

Les subventions reçues de l'Union Européenne, de l'Etat, des Ministères ou de collectivités locales sont comptabilisées au compte de résultat en tenant compte des éventuelles conditions suspensives, lesquelles donnent lieu à un traitement en engagement hors bilan. Lorsque les subventions sont affectées à un projet particulier, elles font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la partie non consommée à la clôture de l'exercice.

A compter de 2014, les conventions pluriannuelles de financement dont le montant n'est pas garanti à la date de signature font l'objet de la reconnaissance d'un produit à hauteur des charges comptabilisées dans l'exercice.

**3.6.3 Dons**

Les dons en faveur de la Fondation, à la différence des subventions qui lui sont octroyées, ne sont comptabilisés au compte de résultat qu'au moment de leur encaissement. Lorsque les dons sont affectés à un projet particulier, ils font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la partie non consommée à la clôture de l'exercice.

**3.7 Règles relatives à la comptabilisation des financements octroyés par la Fondation**

Les financements octroyés par la Fondation pour différents projets de recherche sont constatés en charges de l'exercice dès la signature de la convention passée avec l'organisme bénéficiaire sur la base de l'ensemble de l'engagement financier correspondant.

Annexe des comptes  
oOo  
Exercice clos le 31 décembre 2018

## Note 4 : Détail des postes du bilan

### 4.1 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles, lorsqu'il s'agit de logiciels ou de licences d'utilisation informatique font l'objet d'un amortissement sur une durée de un ou deux ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Compte tenu du règlement CR 02-10 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la fondation a décidé de pratiquer la méthode prospective en matière d'immobilisations.

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire.

Les durées d'utilisation probable de l'actif (consommation des avantages économiques) correspondent aux durées d'usage initialement utilisées.

Leur amortissement s'effectue sur les différentes durées suivantes par catégorie :

- . Agencements et installations : entre 3 et 10 ans
- . Petits matériels : entre 3 et 5 ans
- . Mobilier : entre 5 et 10 ans
- . Matériels de bureau et informatiques : entre 3 et 5 ans

Concernant les immobilisations financières, une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées quand la recouvrabilité de celles-ci s'avère incertaine à la clôture de l'exercice.

Exercice au 31/12/2018

Tableau des mouvements des immobilisations

Valeurs Brutes	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	242 126		249	241 877
Immobilisations corporelles	5 075		5 075	0
Immobilisations financières	1 077 500		7 500	1 070 000
<b>Total</b>	<b>1 324 701</b>		<b>12 824</b>	<b>1 311 877</b>

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Le poste « Immobilisations financières » se ventile en :

- Titres de la SAS SATT Paris Saclay, pour un montant de 670 000 €
- Titres du Fonds d'Amorçage SEED FUND, pour un montant de 400 000 €

Tableau des mouvements des amortissements et dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	242 090	36	248	241 878
Immobilisations corporelles	3 910	663	4 573	0
Immobilisations financières	1 042 016		143 480	898 536
<b>Total</b>	<b>1 288 016</b>	<b>699</b>	<b>148 301</b>	<b>1 140 414</b>

#### 4.2 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur comptable.

Annexe des comptes  
oOo  
Exercice clos le 31 décembre 2018

Exercice au 31/12/2018

	Notes	Montant brut	Échéances	
			Moins d'un an	Plus d'un an
<b>Créances d'exploitation</b>				
Créances diverses		498 125	498 125	
Fournisseurs débiteurs		8 578	8 578	
Personnel – Indemnités journalières à recevoir		1 226	1 226	
Taxe sur les salaires – régularisation 2018		26 191	26 191	
Université Paris Saclay	4.3	9 814 694	9 814 694	
Idex – Avances versées aux établissements	4.4	8 794 947	8 794 947	
<b>Total</b>		<b>19 143 761</b>	<b>19 143 761</b>	

#### 4.3 Université Paris Saclay

L'avenant n°3 à la Convention Attributive d'Aide de l'IDEX signé le 5 janvier 2017 a notamment pour objet de modifier le portage de l'IDEX et des LABEX et IDEFI de la Fondation vers la COMUE Université Paris-Saclay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce transfert est à l'origine des mouvements suivant :

- Le 25 janvier 2017, la Fondation signe avec l'Université Paris-Saclay une convention de reversement ayant pour objet de fixer les modalités de versement par la FCS à l'Université d'une avance de trésorerie sur le reliquat entre le montant des avances perçues de l'ANR et les dépenses effectuées par la Fondation. Au 31 décembre 2018, cette avance s'élève à 6 000 000 €.
- Une convention cadre de partenariat signée entre la FCS et l'Université Paris-Saclay est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette convention d'une durée d'un an et renouvelable a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Fondation et la COMUE se fourniront mutuellement différentes prestations d'assistance. Dans le cadre de ce partenariat, une convention d'application déterminera la mise en œuvre de ces prestations d'assistance. Au 31 décembre 2018, elles se ventilent en :

- Avances sur des dépenses COMUE réglées par la FCS pour 38 422€

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

- Avances sur des appels de fonds IDEX réglées par la Fondation pour 3 541 564 €
- Prestations d'assistance et de partenariat mutuelles pour 234 708 €

**4.4 Idex – Avances versées aux Etablissements**

Les soldes de ces comptes représentent la différence entre les avances déjà versées à ces établissements à partir des relevés de décisions.

**4.5 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités**

Au cours de l'exercice 2015, la Fondation a souscrit plusieurs dépôts à terme (DAT) à taux monétaire progressif sur une durée de 10 ans.

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur de marché au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31 décembre 2018, les différents dépôts à terme et comptes ouverts au nom de la Fondation se présentent comme suit :

	<b>Comptes</b>	<b>Soldes au 31/12/2018</b>
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>		
Arkéa - Dépôts à terme Triangle	508020 à 508035	2 400 000
Arkéa - Dépôts à terme Digiteo	508046 à 508064 - 508409	3 000 000
<b>Disponibilités</b>		
Arkéa – Livret Amplétus FCS/IDEX	512201	3 313 308
Suravenir - Capi Vie Plus 2014	512202	2 175 301
Suravenir - Capi Vie Plus 2015	512204	2 144 372
Arkéa – Compte courant Campus	512300	5 198
Arkéa – Compte courant Digiteo	512301	1 511 202
Arkéa – Compte courant FCS	512303	206 455
Arkéa – Compte courant Triangle	512304	42 593
Arkéa-Livret Amplétus Campus	512352	58 682
Arkéa-Livret Amplétus Digiteo	512362	163 994
Arkéa-Livret Amplétus Triangle	512382	724 880
Dgfp - Compte Fmjh n°1007531 §2.1	517121	40 000 000
Suravenir - Intérêts courus	518800	31 608
<b>Total</b>		<b>55 777 592</b>

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Pour chaque département, la Fondation a ouvert chez ARKEA un compte courant et un livret Amplétus rémunéré à la quinzaine au taux de 0.80 %.

En août 2014, la FCS a ouvert un contrat de capitalisation VIE PLUS contracté auprès de SURAVENIR pour la somme de 2 000 000 € dont la rémunération se fait annuellement au taux de 2.80% pour l'année 2014, 2.40% pour l'année 2015, 1,85% pour l'année 2016, 1,55% pour l'année 2017 et 2018.

Le 16 février 2015, la FCS a ouvert un deuxième contrat de capitalisation VIE PLUS auprès de SURAVENIR pour la somme de 2 000 000 € aux mêmes conditions.

En juillet et août 2015, la Fondation a ouvert chez ARKEA plusieurs dépôts à terme pour les départements de Triangle de la Physique et Digiteo pour la somme de 6 900 000 € dont la rémunération annuelle est de 1.39%.

#### **4.6 Fonds Propres**

Les fonds propres de la Fondation se ventilent en :

- . Dotation non consommable,
- . Dotation consommable,
- . Autres fonds propres – Dotations consommables inscrites au compte de résultat,
- . Reports à nouveau,
- . Résultat de l'exercice

Les fonds propres sont constitués de la dotation initiale apportée par l'Etat et les fondateurs, dont une partie (90 %) est consommable et le solde non. Ces fonds englobent également les engagements de financement des « Partenaires associés » que sont l'ENS CACHAN, l'ECOLE CENTRALE PARIS, l'UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN, l'INSTITUT TELECOM. A la différence de la dotation initiale, ces fonds sont entièrement consommables.

Les fonds dans leur ensemble sont détaillés à la clôture de l'exercice, par fondateur ou partenaire associé, dans le tableau ci-après :

Annexe des comptes

oOo

Exercice clos le 31 décembre 2018

DOTATION DE L'ETAT, DES FONDATEURS ET DES PARTENAIRES-ASSOCIES AVANT IMPUTATION DE LA CONSOMMATION 2018

	Dotation initiale	Consommation antérieure à 2018	Dotation au 31/12/2018	Digiteo à compter du 01/01/2018 avant affectation	Digiteo non consommable	Soldes au 31/12/2018	Triangle à compter du 01/01/2018 avant affectation	Triangle non consommable	Soldes au 31/12/2018
ETAT	37 000 000	-31 355 760	5 644 240	2 480 000	2 480 000	2 480 000	2 705 000	2 705 000	2 705 000
		<b>ETAT - Dotations consommables</b>		364 186		364 186	95 054		95 054
CEA	5 000 000	-5 000 000	0						
CNRS	4 000 000	-4 000 000	0						
INRIA	2 500 000	-2 500 000	0						
UPS	1 600 000	-1 600 000	0						
POLYT	500 000	-500 000	0						
SUPELEC	500 000	-500 000	0						
ENSTA	250 000	-250 000	0						
IOTA	250 000	-250 000	0						
ONERA	250 000	-250 000	0						
ENS CACHAN	375 000	-375 000	0						
ECP	375 000	-375 000	0						
ENSTA	250 000	-250 000	0						
ECOLE MINES	100 000	-100 000	0						
UVSQ	250 000	-250 000	0						
INST TELEC	500 000	-500 000	0						
	<b>53 700 000</b>	<b>-48 055 760</b>	<b>5 644 240</b>	<b>2 844 186</b>	<b>2 480 000</b>	<b>2 844 186</b>	<b>2 800 054</b>	<b>2 705 000</b>	<b>2 800 054</b>

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Sur cette base, le total des fonds propres de la Fondation, après comptabilisation de la quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat, s'élève au 31 décembre 2018 à 5 085 930 €, lesquels se décomposent comme suit :

Tableau des fonds propres après affectations antérieures à 2018 :

<b>Dotations non consommables</b>	5 185 000
<b>Dotations consommables initiales</b>	48 515 000
<b>Total Dotations initiales</b>	<b>53 700 000</b>
<b>Dotations consommées au 31/12/2017</b>	-48 055 760
<b>Total Dotations consommées</b>	<b>-48 055 760</b>
<b>Autres fonds propres - Dotations consommables inscrites au compte de résultat 2018 (1)</b>	-125 667
<b>Reports à nouveau</b>	-260 860
<b>Résultat de l'exercice</b>	-171 783
<b>Total</b>	<b>5 085 930</b>

(1) Il s'agit d'un montant net après régularisations des engagements non consommés sur les projets de recherche terminés au 31 décembre 2018.

#### 4.7 Autres Fonds Propres

Les autres fonds propres sont constitués de dotations affectées directement à des projets ou à un département et de l'apport reçu dans le cadre de la participation au capital de la SATT Paris Saclay.

Le total de ces autres fonds propres s'élève au 31 décembre 2018 à 1 212 844 €, lesquels se décomposent comme suit :

<b>Dotations Complémentaires Plan Campus</b>	542 844
<b>Apport ANR - SATT Paris Saclay</b>	670 000
<b>Total</b>	<b>1 212 844</b>

Annexe des comptes  
oOo  
Exercice clos le 31 décembre 2018

**Total des Fonds Propres**

Fonds Propres	5 085 930
Autres Fonds Propres	1 212 844
<b>Total</b>	<b>6 298 774</b>

**4.8 Provision pour risques**

Les provisions pour risque et charge sont inscrites au passif du bilan et sont destinées à enregistrer des dettes probables, dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise.

Au cours de l'exercice 2016, la Fondation a comptabilisé une provision d'un montant de 51 088 € pour couvrir un risque lié à des salariés qui ont quitté l'établissement.

**4.9 Fonds dédiés**

Ces rubriques du passif enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Pour tous ces fonds, les montants représentent les sommes restant à dépenser sur les projets engagés.

Le montant total du poste représente la somme de 183 075 €.

Annexe des comptes

oOo

Exercice clos le 31 décembre 2018

**TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS DEDIES**

Affectation	Fonds à engager au 01/01/2018	Utilisation en cours de l'exercice (789)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (689)	Apports (FMJH)	Fonds restants à engager au 31/12/2018
CAMPUS - ETABLISSEMENTS UNIV P11-ENS CACHAN-CENTRALE	172 000,01	0,00	0,00	0,00	172 000,01
IDEX/PEIPS	19 591,68	14 917,00	0,00	0,00	4 674,68
IDEX/HANDIVERSITE 2016	6 400,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
FONDATION JACQUES HADAMARD	354 752,19	354 752,19	1 091 297,06	1 091 297,06	0,00
	<b>552 743,88</b>	<b>369 669,19</b>	<b>1 091 297,06</b>	<b>1 091 297,06</b>	<b>183 074,69</b>

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**4.10 Dettes fournisseurs**

Ce poste est le regroupement des deux postes :

. Fournisseurs	757 594 €
. Fournisseurs – Factures non parvenues	47 762 €

Le montant total représente la somme de 805 356 €. Il s'agit de dettes ayant une échéance inférieure à un an.

**4.11 Dettes fiscales et sociales**

Le poste Dettes fiscales et sociales de la Fondation regroupe, entre autre, outre une provision pour Congés Payés et une provision pour Indemnités de précarité, un certain nombre de remboursements de frais, les charges sociales à payer en début d'exercice 2019 et relatives à la fin de l'exercice 2018.

Le montant total du poste représente 15 123 €.

**4.12 Dettes sur immobilisations financières**

Le 9 janvier 2017, la Fondation a souscrit de manière irrévocable à 400 parts d'une valeur de 1 000 € émises par PARIS SACLAY SEED FUND, un fonds professionnel de capital-investissement (FPCI) soit une souscription d'un montant de 400 000 €. Au 31 décembre 2018 et conformément aux conditions de libération, les parts ont été libérées à hauteur de 50% soit 200 000 €.

Le reliquat restant à libérer s'élève à 200 000 €.

**4.13 Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à 67 539 704 € à la clôture de l'exercice et se décomposent comme suit :

Annexe des comptes  
oOo  
Exercice clos le 31 décembre 2018

Contributions à reverser aux projets § 4.13.1	1 629 686
Soldes sur les avances Idex reçues de l'ANR § 4.13.2	24 969 142
Comue Ressources à reverser	5 300
Comue Conventions de Reversement	291 235
FMJH Partenariaie § 2.1	40 009 246
Avances reçues § 4.13.3	635 095
<b>Total</b>	<b>67 539 704</b>

**4.13.1 Les contributions à reverser aux projets.**

La Fondation a ouvert dans sa comptabilité un compte pour chacun des fondateurs ou partenaires pour lequel des conventions de financement de projets ont été passées. Ces comptes mesurent le montant des engagements financiers (montant des subventions octroyées – versements déjà effectués) restant à honorer par la Fondation vis à vis des fondateurs ou partenaires.

Les contributions à reverser aux projets représentent un montant de 1 629 686 € dont le détail est matérialisé par la liste ci-après.

CNRS	269 105
LNE	20 000
ENSTA	117 986
TELECOM PARITECH	84 280
CEA	31 390
INRIA	408 939
POLYTECHNIQUE	121 526
FONDATION ECOLE OLYTECHNIQUE	5 000
SUPELEC	120 011
ECOLE DES MINES	69 325
ECCI	500
UPS	347 326
UNIV P7	21 752
ENS CACHAN	2 500
IOGS	2 546
ASSOC MEDLINK	5 000
OCAMLPRO	2 500
<b>Total</b>	<b>1 629 686</b>

**Annexe des comptes  
oOo  
Exercice clos le 31 décembre 2018**

**4.13.2 Les soldes sur les avances IDEX reçues de l'ANR**

En 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, la Fondation a reçu de l'ANR la somme totale de 147 484 792 €. Cette somme a été affectée sur les 11 LABEX pour un montant de 68 171 925 €.

Les soldes de ces comptes, ouverts par LABEX, correspondent à la différence entre les versements perçus de l'ANR et les relevés de dépenses 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

Ces comptes représentent un montant total de 11 091 558 €.

LERMIT	747 159
PALM	782 445
P2IO	1 611 758
SPS	636 267
NANO-SACLAY	848 899
LASIPS	1 443 539
LMH	1 785 489
CHARMMMAT	571 668
DIGICOSME	1 669 475
ECODEC	560 897
BASC	433 962
	<b>11 091 558</b>

Le compte « 468090 -ANR-IDEX Avances reçues autres » présente au 31/12/2018 un solde de 13 877 584 € qui se décompose comme suit :

Au crédit de ce compte, nous avons le reliquat reçu de l'ANR en attente d'affectation soit 79 312 867 €.

Au débit de ce compte, nous retrouvons :

- d'une part, les relevés de dépenses 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 de l'IDEX hors LABEX soit 60 684 318 €
- d'autre part, les frais de gestion et les frais de structure 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 affectés à la Direction Administrative et Financière de la Fondation pour un montant total de 4 750 965 €

**Annexe des comptes  
oOo  
Exercice clos le 31 décembre 2018**

**4.13.3 Avances reçues**

Apparaissent également dans le poste Autres dettes :

- Le 29 septembre 2017, la FCS signe avec la SATT Paris-Saclay une convention de financement prématuration AAP 2017. Cette convention a pour objet de fixer les modalités de financement des projets lauréats. Le montant total maximal du financement accordé par la SATT est de 320 000 € augmentée de 4% de frais de gestion. La FCS s'engage en contrepartie à reverser cette subvention aux établissements porteurs des projets. Au 31 décembre 2018, la Fondation a perçu 320 000 € et à reverser 320 000 €. Le reliquat de 12 800 € est comptabilisé en Avances SATT Prémat AAP 2017. Cette somme correspond au frais de gestion que la SATT doit reverser à la FCS.
- Le 16 septembre 2014, la Fondation, en qualité de porteur du Labex Ecodec, a signé avec Hec Paris une convention de reversement par Hec des fonds affectés précédemment au Gis « Sciences de la décision ». Dans ce cadre, la Fondation a perçu 310 408 € dont 12 416 € de frais de gestion. 218 492 € ont été affectés à ce Labex. Le reliquat de 79 500 € est comptabilisé en Avances sur Subvention Hec/Gis Ecodec.
- Le 10 novembre 2015, la Fondation signe avec la région Ile de France une convention attributive d'une subvention de 100 000 € dans le cadre de la mise en place d'un Joint Innovation Lab (J-Lab). Au cours de l'exercice 2016, la FCS verse au CEA ces 100 000 € conformément à la convention de reversement signée entre les deux parties. Au cours de l'exercice 2018, le CEA a reversé à la Fondation la somme de 1 422 € correspondant au montant des dépenses non réalisées. Cette somme qui devra être reversée à la Région Ile de France conformément à la convention attributive d'aide est comptabilisée en Avance sur Subvention Région Ile de France J-Lab.
- Le 17 juillet 2015, la Fondation signe avec l'ANR une convention dont l'objet est le financement des achats et prestations de service auprès de la SATT Paris-Saclay. Cette convention accorde à la FCS une subvention maximale de 3,3 millions d'euros sur une durée maximale de 5 ans. Au 31 décembre 2018, la FCS a perçu la somme de 2 950 000 €. 2 383 027 € ont été affectés sur cette subvention. Le reliquat de 566 973 € est comptabilisé en Avances sur Subvention ANR Prestations SATT.

**4.14 Engagements hors bilan et contribution volontaire en nature**

***Contributions volontaires en nature***

La Fondation Jacques Hadamard bénéficie gracieusement d'une mise à disposition de locaux. A la clôture de l'exercice, la Fondation n'a pas été en mesure d'estimer le coût de cette mise à disposition.

La Fondation bénéficie en outre de la part de quatre de ses fondateurs et de deux partenaires-associés des mises à disposition suivantes :

**Annexe des comptes  
oOo  
Exercice clos le 31 décembre 2018**

- Un Directeur Général à hauteur de 10% du 1<sup>er</sup> février 2017 jusqu'au 31 janvier 2018. Cet avantage est valorisé à 2 627 €, salaires et charges comprises.
- Un Directeur de la Fondation de Mathématique Jacques Hadamard à 50% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et jusqu'au 30 juin 2018, date du traité d'apport de la FMJH, valorisé à 36 677 €, salaires et charges comprises.

**Autres engagements reçus**

Le 17 juillet 2015, la FCS a signé avec l'ANR une convention de financement des achats de prestations de service auprès de la SATT Paris Saclay dans le cadre de l'action « Valorisation-Fonds national de valorisation ». Cette convention prévoit le versement d'une subvention maximale de 3 300 000 € sur une durée maximale de 5 ans. La Fondation a perçu 1 325 000 € au cours de l'exercice 2016, 775 000 € sur 2017 et 850 000 sur l'exercice 2018. Le montant de l'engagement reçu s'élève donc à 350 000 €.

**Note 5 : Détail des postes du compte de résultat**

**5.1 Produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation sont principalement constitués des postes suivants :

**Subventions d'exploitation**

Ce poste représente un montant de 1 294 972 € dont le détail est matérialisé par le tableau ci-après.

SUBV ANR IDEX VALO SATT	1 285 647
FMJH PROD DE PLACT IHES	9 325
	<b>1 294 972</b>

**Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges**

Figurent dans ce poste :

- Des transferts de charges dont le montant s'élève à 21 755 € correspondant principalement à des remboursements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
- La refacturation de certaines dépenses de l'Université Paris Saclay dans le cadre de conventions de reversement pour un montant de 199 278 €.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**Cotisations**

Ce poste est constitué exclusivement de la participation financière aux frais pour la participation au forum emploi mathématique pour 9 000 € et la participation aux bourses ENS pour 21 240 € soit un total de 30 240 €.

**Autres produits**

Ce poste est principalement constitué de :

- Dons EDF en faveur de la FMJH pour un montant total de 193 699 €
- Dons ORANGE en faveur de la FMJH (PGMO) pour un montant total de 46 602 €
- La quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat pour un montant de 125 667 € (cf. note 3.2)

**5.2 Autres achats et charges externes**

Cet ensemble de postes ne présente pas de caractéristiques spécifiques au cas particulier de la Fondation, si ce n'est qu'il incorpore des charges (refacturation de personnel, intérimaire, frais de déplacement ou de logement...) imputables à la conduite de projets que l'on peut qualifier d'internes. L'ensemble des postes concernés représentent un montant de 1 584 040 €.

Figurent également parmi les charges, les honoraires des Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission légale au titre de l'exercice écoulé pour la somme de 42 096 €. Conformément à l'article 5 de l'avenant n° 3 du 5 janvier 2017 relatif à la convention attributive d'aide, la Fondation a demandé aux Commissaires aux comptes d'effectuer une mission complémentaire spécifique. Cette mission consiste à attester le montant des avances perçues de l'ANR et les dépenses effectuées par la FCS au 31/12/2016. Le montant des honoraires pour cette mission est de 10 800 €.

-Commissariat aux comptes – Mission Légale	42 096 €
-Missions spécifiques complémentaires – Diligences directement liées	10 800 €

**5.3 Impôts, taxes et versements assimilés**

Les postes les plus importants au sein de cette rubrique sont représentés par la Taxe sur les salaires pour un montant global de 1 420 € et la formation continue pour un montant global de 1 435 €.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

#### **5.4 Salaires et traitements**

Les salaires et traitements de la période représentent 194 952 €, y compris la variation de la dotation à la provision pour Congés payés d'un montant de 9 764 €.

#### **5.5 Charges sociales**

Le total des charges sociales représentent un montant de 85 330 €, soit un pourcentage de charges sociales de l'ordre de 44 %.

#### **5.6 Dotations aux amortissements sur immobilisations**

Voir Note 4.1

#### **5.7 Subventions engagées**

La Fondation, au cours de l'exercice écoulé, a notifié et donc engagé au profit de tiers extérieurs (fondateurs et partenaires notamment) un ensemble de subventions pour un montant total de 653 417 €.

#### **5.8 Produits financiers**

Les produits financiers 2018 se décomposent essentiellement comme suit :

- Des livrets Amplétus ouverts auprès d'ARKEA au nom de chaque département. Les intérêts sur ces livrets s'élèvent à 27 055 €.
- Des contrats de capitalisation VIE PLUS contractés auprès d'ARKEA en août 2014 et février 2015 pour la somme de 4 000 000 €. Les intérêts sur ce contrat s'élèvent à 65 935 €.
- Des dépôts à terme ouverts auprès d'ARKEA au nom de Triangle de la Physique et Digiteo pour la somme de 112 115 €.
- Du placement auprès du Trésor Public au nom de la Fmjh d'une dotation de 40 000 000 € pour la somme de 799 847 €.

Dans ce cadre, les produits financiers représentent un montant total de 1 004 952 €.

#### **5.9 Résultat exceptionnel**

Ce résultat correspond à la différence entre charges et produits exceptionnels.

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées de l'annulation de la refacturation au cours de l'exercice 2017 de la dépréciation des titres du SEED FUND à l'Université Paris Saclay pour un montant de 372 019 € et de la valeur nette comptable des immobilisations cédées à la FMJH d'un montant de 54 676 €. Le reste des charges exceptionnelles est constitué des subventions non réalisées sur projet pour un montant total de 5917 € et de régularisations de comptes pour un montant de 2 233€.

Les produits exceptionnels sont essentiellement constitués des engagements non réalisés sur les projets pour un montant de 456 140 €.

**5.10 Report des Ressources non utilisées**

Ce poste correspond à la consommation des fonds dédiés sur exercices antérieurs et représente un total de 369 669 €.

**5.11 Engagements à réaliser sur ressources affectées**

Ce poste correspond aux engagements à réaliser sur ressources affectées et mesure l'engagement (Charges) pris par la Fondation de poursuivre la réalisation, notamment par subvention, des projets financés en faveur de tiers. Ils représentent un total de 1 091 297 €.

Ces engagements à réaliser, constatés sur l'exercice, ont pour contrepartie les comptes de fonds dédiés inscrits au passif du bilan (cf note 4.16).

**Note 6 : Informations diverses**

**6.1 Ventilation des effectifs**

Les effectifs de la Fondation se ventilent de la façon suivante au terme de l'exercice écoulé :

	EFFECTIFS AU 31/12/2018 (N)	EFFECTIFS AU 31/12/2017 (N-1)	(N) - (N-1)
SALARIES CDI	1	4	-3
- dont Détachés	0	0	0

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

SALARIES CDD	0	0	0
- dont Détachés	0	0	0
- dont Apprentis	1	0	1
- dont Stagiaires	0	0	0

MIS A DISPOSITION	0	2	-2
-------------------	---	---	----

INTERIMAIRES	0	0	0
--------------	---	---	---

TOTAL	2	6	-4
-------	---	---	----

EFFECTIFS AU 31/12/2018 (N)	EFFECTIFS AU 31/12/2017 (N-1)	(N) - (N-1)
--------------------------------	----------------------------------	-------------

CADRES	1	2	-1
--------	---	---	----

EMPLOYES	1	2	-1
----------	---	---	----

TOTAL	2	4	-2
-------	---	---	----

**6.2 Engagements de retraite**

Les engagements de la Fondation en matière d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) ont été évalués au terme de cet exercice selon la méthode actuarielle, qui est la méthode préférentielle de calcul dans ce domaine, en retenant les principales hypothèses et les différents paramètres suivants :

. La Fondation n'étant placée sous le régime d'aucune Convention collective, les dispositions générales du Code du travail ont été appliquées ;

**Annexe des comptes**  
**oOo**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

. N'ont été retenus pour le calcul de l'engagement que les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée au 31 décembre 2018. En ce qui concerne le personnel détaché, si le terme du détachement doit intervenir avant l'âge de 65 ans, le salarié concerné n'a pas été pris en compte dans le calcul de l'engagement ;

. Age moyen de départ à la retraite : 65 ans ;

. 100 % de départs volontaires ;

. Taux de charges sociales arrondi à 45 % ;

. Taux moyen d'évolution des salaires : 2,5 % ;

. Taux d'actualisation : 1,90 % ;

. Sans information de référence concernant ce point, taux de rotation du personnel fixé à 0 % ;

. Tables de mortalité 2009-2011

Sur cette base, le montant des engagements de retraite de la Fondation s'établit à 7 882 € à la clôture de l'exercice 2018.

### **6.3 Compte Personnel de Formation (CPF)**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel à la Formation (DIF). Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 par les salariés de la Fondation devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

L'ensemble de ces heures étant dorénavant gérées par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Fondation ne reporte plus ces heures dans ses états financiers.

### **6.4 Rémunération des Administrateurs**

Il convient de noter que tous les Administrateurs de la Fondation exercent leurs mandats de façon bénévole et qu'ils ne perçoivent aucune rémunération à ce titre.

